

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**5 FEVRIER 2014**

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Layrac s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 5 février 2014 à 13h30, sous la présidence de Monsieur Pierre PUJOL, Président du CCAS.

**ONT ETE DEBATTUES ET VOTEES LES QUESTIONS SUIVANTES :**

⇒ à l'**unanimité**, le versement d'une participation au PACT du Lot-et-Garonne en faveur des personnes retraitées ou handicapées pour la réhabilitation de leur logement.

⇒ à l'**unanimité**, la création d'un poste d'agent non titulaire à temps plein, pour exercer les fonctions de référent cantonal Agglo Emploi.

⇒ à l'**unanimité**, la demande de subvention d'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour un montant de 2139,54€ et auprès de la Mutualité Sociale Agricole pour un montant de 800€, dans le cadre des activités du Relais d'Assistantes Maternelles.

⇒ à l'**unanimité**, la demande de subvention auprès de la Direction de la Culture du conseil Général du Lot-et-Garonne pour un montant de 298€, dans le cadre des activités du Relais d'Assistantes Maternelles

⇒ à l'**unanimité**, l'accord d'une aide financière ponctuelle pour un montant de 1055€, sous forme d'un prêt remboursable en douze mensualités égales.

⇒ à l'**unanimité**, l'accord d'une aide financière ponctuelle pour un montant de 300€ sous forme d'un prêt remboursable en dix mensualités égales.

⇒ à l'**unanimité**, l'accord d'une aide financière ponctuelle pour un montant de 201,79€ sous forme d'un prêt remboursable en huit mensualités égales.

⇒ à l'**unanimité**, le versement d'une somme de 15€ sur le livret A des enfants layracais nés en 2014.

La séance est levée à 15h00.

NB. : Les délibérations peuvent être consultées au CCAS.